

BAREME D'HONORAIRES AU 01 AVRIL 2017

Ventes d'immeubles à usage d'habitation:

De 0 à 150 000€	8% avec un minimum de 5000€ TTC
De 151 000 à 250 000€	5%
De 251 000€ à 350 000€	4%
De 351 000€ à plus de 600 000€	3%

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%

Nos honoraires sont à la charge du vendeur

Locations:

Imputables aux locataires en matière de prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail: **8€/m² + 3€/m²** en matière d'établissement de l'état des lieux d'entrée.

Imputables aux bailleurs en matière de prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail: **8€/m² + 3€/m²** en matière d'établissement de l'état des lieux d'entrée